

gan, ou à un comité du Sénat, ou comme le sénateur Thompson l'a proposé, à un comité mixte des deux Chambres. Pour ma part, je recommanderais que ce soit confié à un comité du Sénat.

L'honorable M. Martin: Je suis aussi de cet avis.

L'honorable Mme Fergusson: Un tel comité constituerait une tribune où discuter de la législation par délégation et où le public pourrait être représenté. Il est important que les Canadiens disposent d'une tribune où ils pourraient indiquer dans quelle mesure ils souffrent ou pensent souffrir d'injustices de la part de fonctionnaires administratifs.

Tout en me rendant bien clairement compte du besoin de contrôler la législation déléguée et de la nécessité d'étudier ce problème en profondeur je vous rappelle que dans l'exercice des responsabilités sans cesse croissantes que comporte l'application des lois adoptées par les Chambres du Parlement et sanctionnées par la reine, la tâche des fonctionnaires de l'État est des plus compliquée et doit attirer plus la sympathie que la critique dont on les accable si souvent.

Une autre vérité de La Palice dit qu'on peut arriver à faire n'importe quoi à condition de savoir comment s'y prendre.

Je suis certaine qu'il est possible de régler ce problème et que le comité des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat, avec ses nombreux membres compétents et expérimentés, réussira à trouver la solution si on lui

en donne la chance, et je suis heureuse d'appuyer cette résolution.

L'honorable Lionel Choquette: Honorables sénateurs, je crois savoir que le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche) sera ici mardi soir et j'ajourne donc le débat en son nom.

(Sur la motion de l'honorable M. Choquette, au nom de M. Fournier (Madawaska-Restigouche), le débat est ajourné.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, avant de proposer l'ajournement du Sénat, je voudrais simplement vous signaler l'invitation que Son Honneur le Président a lancée lorsqu'il a ouvert le débat sur le compte rendu de la visite à Washington du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. C'est une invitation adressée à chacun de nous à participer au débat, que nous ayons été ou non membres de cette délégation. Il me semble qu'étant donné cet appel et forts de l'exemple que nous a donné cet après-midi dans son discours le sénateur O'Leary, les sénateurs pourront, au cours de ce débat, discuter de questions qui sont d'un intérêt actuel et propre au Canada, et je ne connais aucun organisme parlementaire qui ait une meilleure occasion d'en discuter que le Sénat.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 14 avril, à 8 heures du soir.)